

**Objectifs :**

Former le personnel à la conduite à tenir en cas de départ de feu ou d'incendie, dans l'intérêt de la sécurité des personnes et de la sauvegarde des biens de l'établissement, et dans le respect des consignes générales de sécurité fixées par le chef d'établissement. Elle permet de répondre au code du travail (R4227-28).

**Public et prérequis :**

Public : Ensemble du personnel

Prérequis : Aucun

**Durée et effectifs :**

Durée : 7 heures.

Effectif maximum : 10 stagiaires.

**Modalités et délais d'accès :**

## Programme

Théorie (45 mn) :

La réglementation.

La prévention au quotidien.

L'alerte / L'alarme.

Les consignes particulières de votre site.

Les éléments du triangle du feu.

Les classes de feu (A, B, C, D et F).

Les agents extincteurs.

Les autres moyens de secours (R.I.A, extinction fixe). Les causes et les conséquences d'un incendie.

Séquences films

Questions des stagiaires

Pratique (45 mn) :

Rappels des règles de sécurité

Visite (avec analyse sécurité) du site pour repérer les moyens de secours.

Présentation des différents types d'extincteurs.

Les différents modes de fonctionnement.

Manipulation d'extincteurs sur feux avec système écologique (propre).

## Qualification des intervenants :

Formateur en prévention des risques liés à l'incendie.

## Moyens pédagogiques et techniques :

La salle aura une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires présents, équipée d'un paperboard ou d'un tableau. La formation débutera par une présentation du formateur et des stagiaires afin de permettre une adaptation de la démarche aux présents. Elle respectera le programme de formation remis en utilisant des méthodes alternées expositives, participatives, actives, et pratiques. Le formateur remettra un support pédagogique imprimé ou numérique qui sera utilisé comme outil de découverte de connaissances, de synthèse de connaissances acquises et de mémento pour l'après-formation. Les locaux de l'établissement devront être disponible pour le repérage et l'identification des moyens en relation avec la formation. Un espace extérieur, dégagé, à plus de 10 mètres de toute installation est nécessaire pour la partie «manipulation».

Moyens d'évaluation mis en œuvre

L'évaluation des acquis de la formation sera faite au cours de la formation lors des modules participatifs et actifs par le formateur qui veillera à la bonne compréhension et à l'expression de chacun. En fin de formation le formateur soumettra un questionnaire individuel permettant de vérifier l'acquisition de chacun. Les résultats seront remis à chaque stagiaire sous forme d'une attestation visée par l'organisme de formation.

Mise en situation de cas pratiques. Utilisation d'extincteurs.

Contrôle des connaissances avec des exercices et QCM.

Moyens d'encadrement

L'encadrement des stagiaires sera assuré par le formateur, qui veillera au respect du règlement intérieur de formation affiché et transmis à chaque participant avec la convocation.

Matériel pédagogique Visuels sur vidéo projecteur.

Supports pédagogiques imprimés ou numériques. Extincteurs / bac à feu

## Modalités d'évaluation des acquis :

Contrôle des connaissances avec des exercices et QCM.

## Sanction visée :

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nos locaux sont accessibles aux personnes PMR